

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP Axis Placement Equilibré relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP Axis Placement Equilibré, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 021 306 DT, y compris des sommes capitalisables de l'exercice de 3 628 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Axis Capital Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP Axis Placement Equilibré, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

- Au cours de l'exercice 2016, l'actif de FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ a été employé en des actions, des bons de trésor assimilables et en des emprunts obligataires à un taux en dépassement de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds ce qui induit une insuffisance au niveau du ratio des liquidités et quasi liquidités dont le minimum autorisé est de 20%. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2016.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE AU 31/12/2016*(Exprimé en dinar Tunisien)*

		<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres		797 357	967 924
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	554 178	726 154
b. Obligations et valeurs assimilées	4.2	243 179	241 770
AC2- Placements monétaires et disponibilités		239 501	136 461
a- Placements monétaires	4.4	191 864	-
b- Disponibilités		47 637	136 461
AC3- Créances d'exploitation		-	170
TOTAL ACTIF		1 036 858	1 104 555
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.6	7 523	7 635
PA2- Autres créditeurs divers	4.7	8 029	9 778
TOTAL PASSIF		15 552	17 413
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.8	1 032 847	1 102 634
CP2- Sommes Capitalisables		(11 541)	(15 492)
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		(15 169)	(25 883)
b - Sommes capitalisables de l'exercice		3 628	10 391
ACTIF NET		1 021 306	1 087 142
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 036 858	1 104 555

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015	
PR1-	Revenus du portefeuille-titres	4.3	28 523	40 422
	a. Dividendes		18 532	23 292
	b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		9 991	17 130
PR2-	Revenus des placements monétaires	4.5	1 722	1 867
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		30 245	42 289
CH1-	Charges de gestion des placements	4.9	(23 706)	(28 018)
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		6 539	14 271
CH2-	Autres charges	4.10	(3 057)	(4 116)
	RESULTAT D'EXPLOITATION		3 482	10 155
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation		146	236
	SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		3 628	10 391
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(146)	(236)
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		123 625	(104 731)
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		(157 615)	(56 311)
	Frais de négociation de titres		(6 812)	(1 482)
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(37 320)	(152 369)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

(Exprimé en dinar Tunisien)

	<u>Exercice clos le 31/12/2016</u>	<u>Exercice clos le 31/12/2015</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	(37 320)	(152 369)
a- Résultat d'exploitation	3 482	10 155
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	123 625	(104 731)
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(157 615)	(56 311)
d- Frais de négociation de titres	(6 812)	(1 482)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(28 516)	(192 886)
a / Souscriptions	192 952	126 496
Capital	200 245	135 086
Régularisation des sommes non distribuables	(4 614)	(6 671)
Régularisation des sommes capitalisables	(2 679)	(1 919)
b / Rachats	(221 468)	(319 382)
Capital	(223 924)	(333 881)
Régularisation des sommes non distribuables	(692)	8 272
Régularisation des sommes capitalisables	3 148	6 227
VARIATION DE L'ACTIF NET	(65 836)	(345 255)
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	1 087 142	1 432 397
en fin de l'exercice	1 021 306	1 087 142
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	2 142	2 479
en fin de l'exercice	2 096	2 142
VALEUR LIQUIDATIVE	487,264	507,535
TAUX DE RENDEMENT	-3,99%	-12,16%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2016

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ initialement dénommé FCP AXIS Tunisie Indice est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF numéro 17-2007 du 11-09-2007. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS CAPITAL GESTION

Au cours de l'exercice 2012, la dénomination du fonds a changé en passant de «FCP AXIS TUNISIE INDICE » à «FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-16 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31/12/2016 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2016 à 554 178 DT, il s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif
Titres OPCVM				
SICAV AXIS TRESORERIE	354	37 993	37 974	3,66%
Total titres OPCVM	354	37 993	37 974	3,66%
Cote continu				
ARTES	1 000	7 540	7 909	0,76%
ASSAD	700	4 254	4 260	0,41%
ATTIJARI BANK	885	24 138	23 910	2,31%

BH	800	15 131	14 478	1,40%
BIAT	700	61 500	62 028	5,98%
BNA	1 700	16 357	15 302	1,48%
BT	6 777	54 579	52 955	5,11%
CARTHAGE CEMENT	7 200	16 573	14 746	1,42%
CEREALIS	16 707	76 574	85 724	8,27%
DELICE	550	8 354	8 532	0,82%
EUROCYCLES	390	16 686	15 952	1,54%
HEXABYTE	423	2 343	1 802	0,17%
LANDOR	200	1 617	1 900	0,18%
NBL	1 500	10 777	10 181	0,98%
OFFICE PLAST	350	1 071	1 076	0,10%
OTH	600	4 561	5 106	0,49%
SAH	1 000	13 000	13 558	1,31%
SFBT	2 750	54 973	52 198	5,03%
SIMPAR	405	17 644	17 874	1,72%
SOMOCER	1 850	3 038	2 732	0,26%
SOTETEL	3 642	11 311	9 112	0,88%
SOTIPAPIER	1 000	4 209	4 102	0,40%
SOTRAPIL	300	2736	2 637	0,25%
SOTUVER	5 793	23 130	21 805	2,10%
TELNET	2 000	6 897	7 088	0,68%
TPR	1 500	4 350	4 245	0,41%
TUNIS RE	720	5 899	6 045	0,58%
UADH	2 600	10 735	12 818	1,24%
UIB	580	10 642	10 613	1,02%
UNIMED	800	8 223	8 125	0,78%
Total cote continu	65 422	498 842	498 813	48,11%

Cote fixing

BTE ADP	720	13 435	11 160	1,08%
SPDIT	650	6 504	5 836	0,56%
STIP	73	118	142	0,01%
Total cote fixing	1443	20057	17138	1,65%

Droits

OFFICE PLAST DA 2016	348	266	254	0,02%
Total droits	348	266	254	0,02%

Total titres cotés et droits	67 213	519 164	516 204	49,79%
Total	67 567	557 156	554 178	53,45%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2015	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2016
Titres OPCVM						
FCP AXIS AAA	10 078	0	10 269	10 078	191	0
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	0	73 173	72 362	73 173	-811	0
SICAV AXIS TRESORERIE	46 715	37 993	46 908	46 715	193	37 993
Total titres OPCVM	56 793	111 166	129 539	129 966	-427	37 993

Cote continu

ADWYA	0	64 202	57 522	64 202	-6 680	0
ARTES	0	27 508	20 240	19 968	272	7 540
ASSAD	64 657	22 021	56 268	82 424	-26 157	4 254
ATB	0	4 980	4 850	4 980	-130	0
ATTIJARI BANK	16 613	137 431	141 532	129 906	11 627	24 138
ATL	13 950	0	15 274	13 950	1 324	0
BH	0	126 823	112 915	111 692	1 223	15 131
BIAT	0	159 446	98 885	97 945	940	61 500
BNA	0	68 360	46 052	52 004	-5 952	16 357
BT	0	85 419	30 561	30 840	-279	54 579
BTE ADP	8 935	34 304	28 423	29 804	-1 381	13 435
CARTHAGE CEMENT	0	184 433	170 547	167 860	2 687	16 573
CELLCOM	0	36 936	25 724	36 936	-11 212	0
CEREALIS	95 343	138 251	133 520	157 020	-23 499	76 574
CITY CARS	66 833	14 300	102 212	81 133	21 079	0
DELICE	0	26 751	18 710	18 398	313	8 354
ENNAKL	0	4 875	5 250	4 875	374	0
EUROCYCLES	59 886	236 195	297 598	279 396	18 203	16 686
HANNIBAL LEASE	0	16 600	17 709	16 600	1 109	0
HEXABYTE	0	13 846	9 400	11 503	-2 103	2 343
LANDOR	0	8 094	7 229	6 477	752	1 617
MPBS	36 240	0	35 948	36 240	-293	0
NBL	50 554	71 689	101 975	111 466	-9 491	10 777
OFFICE PLAST	0	9 293	8 203	8 222	-19	1 071
OTH	0	9 882	5 810	5 321	489	4 561
PGH	0	9 853	10 461	9 853	608	0
SAH	0	93 129	82 932	80 129	2 803	13 000
SFBT	0	263 524	203 228	208 551	-5 323	54 973
SIAME	0	52 409	44 892	52 409	-7 517	0
SIMPAR	0	17 644	0	0	0	17 644
SITS	0	58 753	50 900	58 753	-7 853	0
SOMOCER	9 750	73 425	74 400	80 137	-5 737	3 038
SOPAT	0	20 795	22 039	20 795	1 244	0
SOTETEL	0	103 232	80 360	91 921	-11 561	11 311

SOTIPAPIER	116 874	21 369	117 174	134 035	-16 861	4 208
SOTRAPIL	0	2 736	0	0	0	2 736
SOTUVER	0	206 790	179 840	183 660	-3 820	23 130
STAR	0	89 545	91 070	89 545	1 525	0
TELNET	57 494	83 465	114 411	134 061	-19 650	6 897
TGH	36 060	0	35 140	36 060	-920	0
TPR	50 432	12 138	37 568	58 221	-20 653	4 350
TUNIS RE	0	13 272	7 500	7 374	126	5 899
TUNISAIR	46 167	32 933	67 400	79 100	-11 701	0
UADH	0	10 735	0	0	0	10 735
UIB	0	10 642	0	0	0	10 642
UNIMED	0	9 344	1 302	1 121	181	8 223
Total cote continu	729 789	2 687 372	2 772 974	2 904 887	-131 913	512 276

Cote fixing

AIR LIQUIDE	18 142	0	7 952	18 142	-10 190	0
MAGASIN GENERAL	46 651	26 508	58 073	73 159	-15 086	0
SPDIT	0	6 504	0	0	0	6 504
STIP	0	118	0	0	0	118
Total cote fixing	64 793	33 130	66 025	91 301	-25 276	6 622

Droits

OFFICE PLAST DA 2016	0	266	0	0	0	266
Total droits	0	266	0	0	0	266

Total titres cotés et droits	794 582	2 720 769	2 838 999	2 996 187	-157 188	519 163
Total	851 375	2 831 934	2 968 539	3 126 153	-157 615	557 156

4.2- Obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2016 à 243 179 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables. Il se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif
Bons du trésor assimilables				
BTA 5.3% JANVIER 2018	235	230 958	243 179	23,45%
Total	235	230 958	243 179	23,45%

Aucune transaction n'a été enregistrée sur les placements en bons de trésor assimilables au cours de l'exercice 2016.

4.3- Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Revenus des Actions	18 532	23 292
Revenus des BTA	9 991	17 130
Total	28 523	40 422

4.4- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2016 à 191 864 DT et correspond à des placements sous forme de bons de trésor à court terme qui se détaillent comme suit:

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31/12/2016	% Actif
Bons de trésor			
BTC_52 SEMAINES_07112017_4.78%	190 949	191 864	18,50%
Total	190 949	191 864	18,50%

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Revenus des BTC	915	-
Revenus des autres placements	-	-
Revenus compte courant rémunéré	807	1 867
Total	1 722	1 867

4.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP APE au gestionnaire Axis CAPITAL Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 7 523 DT au 31-12-2016 contre 7 635 DT au 31-12-2015.

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Gestionnaire	1 589	1 718
Dépositaire	5 934	5 917
Total	7 523	7 635

4.7- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 8 029 DT au 31-12-2016 contre 9 778 DT au 31-12-2015.

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Commissaire aux comptes	8 161	9 503
Publications	(214)	186
CMF	82	89
Total	8 029	9 778

4.8- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève (65 836) DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	(69 787)
Variation de la part Revenu	3 951
Variation de l'Actif Net	(65 836)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2016

Montant:	1 102 634
Nombre de titres :	2 142
Nombre de porteurs de parts :	7

Souscriptions réalisées

Montant:	200 245
Nombre de titres émis :	389
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	0

Rachats effectués

Montant:	223 924
Nombre de titres rachetés :	435
Nombre de porteurs de parts sortants :	0

Capital au 31-12-2016

Montant:	1 078 955(*)
Nombre de titres :	2 096
Nombre de porteurs de parts :	7

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	1 078 955
Variation des + ou- values potentielles sur titres	123 625
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(157 615)
Régularisation des SND	(5 306)
Frais de négociation de titres	(6 812)
Capital au 31/12/2016	1 032 847

4.9- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste comporte les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire.

Les charges de gestion s'élèvent à 23 706 DT en 2016. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Rémunération du Gestionnaire	17 790	22 118
Rémunération du Dépositaire	5 916	5 900
Total	23 706	28 018

4.10- Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 3 057 DT en 2016. Cette rubrique se détaille comme suit comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Rémunération CAC	1 648	2 795
Redevance CMF	1 005	1 250
Services bancaires et assimilés	396	64
Timbre fiscal	8	7
Total	3 057	4 116

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	14,430	19,743	21,135	20,360	11,898
Charges de gestion des placements	-11,311	-13,080	-11,594	-13,436	-10,186
Revenu net des placements	3,119	6,663	9,541	6,924	1,721
Autres charges	-1,459	-1,921	-4,140	-2,672	-1,018
Résultat d'exploitation	1,660	4,742	5,401	4,252	0,694
Régularisation du résultat d'exploitation	0,069	0,110	0,331	-0,034	-3,550
Sommes capitalisables de l'exercice	1,729	4,852	5,732	4,218	-2,856
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	58,981	-48,894	37,091	-6,069	-26,165
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-75,198	-26,289	-1,751	-46,645	21,069
Frais de négociation de titres	-3,250	-0,692	-0,141	-0,412	-0,661
+ ou - valeurs sur titres et frais de négociation	-19,467	-75,876	35,199	-53,126	-5,757
Résultat net de l'exercice	-17,805	-71,134	40,600	-48,873	-5,065
Droits d'entrée et de sortie	0	0	0	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	-19,467	-75,876	35,199	-53,126	-5,757
Régularisation du résultat non distribuable	-2,531	0,747	2,929	4,645	32,644
Sommes non distribuable de l'exercice	-21,998	-75,129	38,128	-48,481	26,887
Distribution de dividende	0	0	0	0	0
Valeur Liquidative	487,264	507,535	577,812	533,979	578,242

Ratios de gestion des placements	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,36%	2,24%	2,23%	2,09%	2,07%
Autres charges / actif net moyen	0,30%	0,33%	0,80%	0,42%	0,21%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	0,35%	0,81%	1,04%	0,66%	0,14%

5.2. Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion qui lie la société AXIS CAPITAL GESTION et le FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,5% H.T par an calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La rémunération d'Axis Capital Gestion au titre de la commission de gestion de l'exercice 2016 s'élève à 17 790 DT TTC.
- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ effectuées auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,1% H.T du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 6 812 DT TTC au titre de l'exercice 2016.
- Le dépositaire perçoit une commission égale à 0.15% H.T de l'actif net par an (Avec un minimum de 5 000 dinars H.T par an), calculée quotidiennement et payée annuellement. La rémunération du dépositaire s'élève à 5 916 DT TTC au titre de 2016.